
**Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
avec
le PETR du Pays du Val d'Adour
2018-2021**



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DUREE.....	5
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU PAYS DU VAL D'ADOUR	9
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES	9
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS	12
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS	13
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE ACTUALISE DU PAYS DU VAL D'ADOUR ET POSITIONNEMENT AU REGARD DES DEFIS D'OCCITANIE 2040 :	14
ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION, DES DEPARTEMENTS DU GERS ET DES HAUTES PYRENEES VIS-A-VIS DU PAYS DU VAL D'ADOUR:.....	17
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE	17
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GERS VIS-A-VIS DU PAYS DU VAL D'ADOUR	17
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES VIS-A-VIS DU PAYS DU VAL D'ADOUR.....	19
5.4 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU PAYS DU VAL D'ADOUR.....	20
ARTICLE 6: STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU VAL D'ADOUR PARTAGEE PAR LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU GERS ET DES HAUTES PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE.....	23
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU VAL D'ADOUR PARTAGES PAR LE PETR, LES DEPARTEMENTS DU GERS ET DES HAUTES-PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE	23
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE AVEC LE PETR DU PAYS DU VAL D'ADOUR :.....	24
ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	24
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	265
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	28
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	28
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	29
ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	30
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	30
ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Entre,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour, représenté par Jean-Louis GUILHAUMON son Président,

Le Conseil Départemental du Gers représenté par Philippe MARTIN son Président,

Le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées représenté par Michel PELIEU son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Pays du Val d'Adour,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017 (n° CP/2017/AP-JUIN/09) et du 15 décembre 2017 (n° CP/2017-DEC/11.21).

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et les Départements du Gers et des Hautes Pyrénées conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre **des Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

Le Conseil départemental du Gers a apporté son soutien au territoire par l'intermédiaire des contrats de plan successifs et par la mise en œuvre de ses propres politiques territoriales.

Sur la période 2018-2021, au vu de l'évolution des compétences légales imparties à chaque collectivité territoriale, il entend poursuivre cet accompagnement en faveur des communes et de leurs groupements notamment en privilégiant trois axes :

- l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire ;
- l'innovation sociale dans la conduite de projets d'action et de développement social ;
- la transition écologique et énergétique.

Ces orientations se traduiront par des dispositifs faisant appel à un partenariat contractualisé avec les EPCI à fiscalité propre, par une aide directe aux communes sur des micro- projets et par la réalisation de schémas et plans d'actions, dont :

- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- le schéma de destination touristique du Gers ;
- le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles ;
- le Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- une politique culturelle ambitieuse notamment au travers de la programmation du site départemental de l'Abbaye de Flaran ;
- la création d'une plateforme collaborative dédiée à la santé « Dites 32 » ;
- l'adhésion au Syndicat mixte « Gers Numérique » ;
- la création de la cité des transitions énergétique et écologique destinée à la diffusion des bonnes pratiques ;

- la création d'un budget participatif dédié aux projets innovants dans le cadre du dispositif « réinventer ».

Depuis plus de 20 ans, le **Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées**, garant de la solidarité et de la cohésion territoriale, s'est engagé dans une politique d'appui et de développement des territoires fondée sur une logique partenariale contractuelle.

Fort de bilans positifs qui ont conforté la nécessité de poursuivre ses politiques d'accompagnement des territoires, il réaffirme sa volonté de maintenir ses politiques volontaristes de développement local afin que les territoires puissent continuer à améliorer leurs équipements publics et mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

Dans un cadre d'évolution des compétences et de la nécessaire optimisation de l'emploi des fonds publics, il contribuera à la dynamique et à l'attractivité des territoires en soutenant des démarches partenariales :

- créatrices d'emplois, de richesses, et d'activité,
- avec une réelle valeur ajoutée au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- pour l'amélioration du cadre de vie et l'accessibilité des services au public,
- pour la création ou le maintien d'activités ou de services à la population,
- pour le renforcement des fonctions de centralité ;

en cohérence avec notamment :

- le Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir,
- le Schéma de Développement Social SOLID'ACTION 65, en portant notamment une attention particulière aux publics fragiles,
- le Schéma des services à la population en Hautes-Pyrénées,
- le Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées,
- les différents schémas départementaux déjà adoptés (schéma Autonomie, plan Très Haut Débit,...) ou à venir (stratégie de développement des énergies renouvelables ...),
- les orientations et stratégies développées en matière de sport et culture.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural du PETR du Pays du Val d'Adour, le Département du Gers, le Département des Hautes Pyrénées et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire du Val d'Adour ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PÉRIODE 2015-2017

Fin 2017: 68 projets représentant un coût total d'investissements de 19,346 M€ ont été soutenus sur le Pays du Val d'Adour au titre des dynamiques contractuelles territoriales.

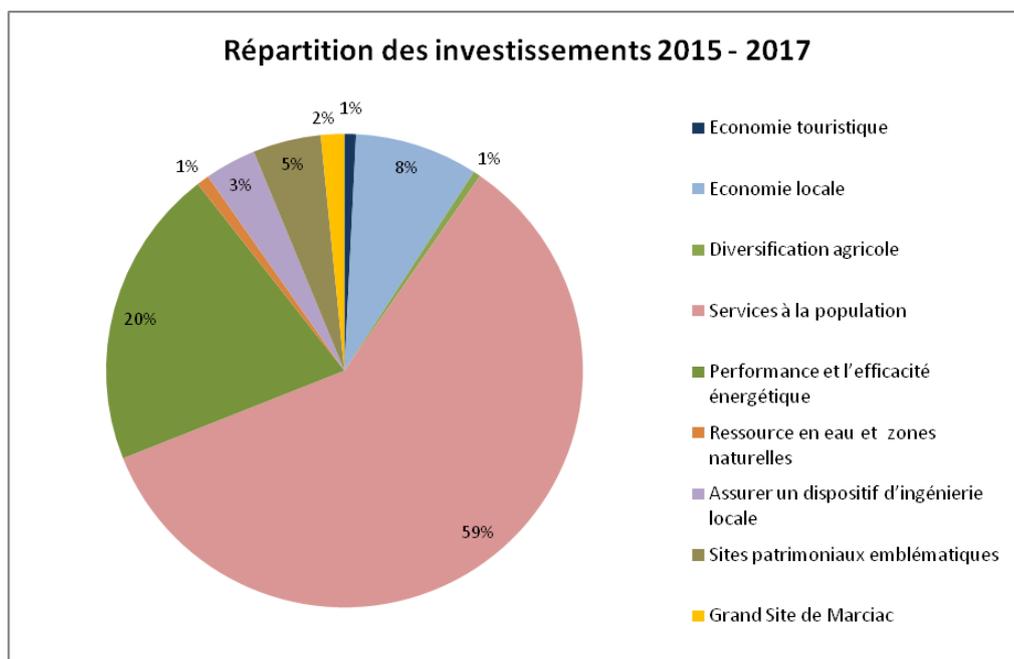
Etat d'avancement des projets identifiés au moment de la signature du Contrat Régional Unique

	Etat d'avancement	Perspectives de développement
Structurer l'économie touristique		
Recrutement d'un chargé de mission tourisme	Réalisé	Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique
Elaboration d'une communication harmonisée	En cours	Charte graphique et visuelle sur 2018 et déploiement des supports de communication et de promotion
Elaboration et mise en marché de produits oenotouristiques	Engagé	A déployer
Requalification de premiers établissements d'accueil labellisés oenotourisme	Engagé (label Vignobles & Découverte)	A déployer
Autres projets programmés	Restructuration de l'accueil de la Maison des Vins de Madiran	
Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation		
ZIR de Vic en Bigorre : travaux d'aménagement sur réserves foncières, hôtel d'entreprises industrielles	Réalisé	Assurer la promotion des zones d'activités en vue d'augmenter le taux de remplissage
Zone d'activités de Lembeye : tranche 2 d'aménagement, création d'un d'hôtel d'entreprises	Réalisé	
Etude préalable à la création de tiers lieux	En cours	Accompagner l'installation d'entreprises
Opération de redynamisation commerciale du centre-bourg de Lembeye	Abandonné suite au processus de fusion en 2017	
Autres projets programmés	Création d'un multiple rural à Saint Germé	
Participer à la diversification de l'agriculture locale		
Création d'une unité de fabrication de chips artisanales et locales (Maubourquet)	Réalisé	
Etude pour la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de la restauration collective	Abandonné car des initiatives ont vu le jour sans le besoin de cette étude	Création d'un légumerie et d'une plate-forme de distribution à Maubourquet
Autres projets programmés	Création de l'unité de production Terra Alter à Marciac	
Poursuivre la structuration des services à la population		
Extension de la crèche de Vic en Bigorre	Réalisé	
Création de la Maison de Santé à Vic en Bigorre	En cours	Investissements à finaliser sur 2018
Etude de faisabilité pour la création d'un pôle enfance jeunesse à Rabastens de Bigorre	Réalisé	Investissements prévus sur 2018/2019
Mise en accessibilité et performance énergétique de la piscine intercommunale de Vic Bigorre	Réalisé	
Extension et rénovation de la salle de sports de Lembeye	Abandonné	
Poursuite de l'animation en faveur du Contrat Local de Santé	Réalisé	
Autres projets programmés	Création d'une micro-crèche à Andrest	
	Création d'une maison assistantes maternelles à Villenave Pré Béarn	
	Extension du pôle médical de Maubourquet	
	Création d'un parc naturel urbain à Vic en Bigorre	
	Travaux de mise en accessibilité (10 projets)	
	Création d'une médiathèque à Riscle	

Accompagner la performance et l'efficacité énergétique		
Opération collective de diagnostics énergétiques en faveur des collectivités (bâtiments publics)	Réalisé	Poursuite en 2018
Mise en place d'une plate-forme d'information grand public	Réalisé	Poursuite en 2018
Travaux d'amélioration de la performance énergétique : mairie de Riscle, piscine de Vic en Bigorre, écoles/centres de loisirs de Lascazères et Labatut Rivière, pôles enfance de Riscle et Aignan, pôle des services de Lembeye, gîte communal de caractère à Lascazères	Réalisé	Poursuite en 2018
Etude structuration d'une filière locale bois énergie à l'échelle du territoire	Abandonné car projet peu réaliste à l'échelle du Pays du Val d'Adour	
Autres projets programmés	Rénovation énergétique des bâtiments publics (18 projets)	
Accompagner la préservation de la ressource en eau et valorisation des zones naturelles liées à l'eau		
Investissements sur la Maison de l'Eau sur nouveaux espaces dédiés à l'accueil du public	A engager	
Programmes d'animations et de découverte des espaces naturels	Réalisé	Poursuite en 2018
Poursuite des opérations menées dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Adour	Réalisé	Poursuite en 2018
Valoriser les sites patrimoniaux historiques emblématiques du territoire		
Requalification de la muséographie de la Tour de Termes d'Armagnac	En cours	Mise en tourisme
Travaux de réhabilitation de l'abbaye de Saint Sever de Rustan	En cours	Mise en tourisme
Assurer un dispositif d'ingénierie locale		
Reprise du dispositif d'ingénierie dédié au Plan Climat Territorial	Réalisé	Poursuite en 2018
Accompagner le développement du Grand Site de Marciac		
Requalification de la Place du Chevalier d'Antras	Réalisé	Plan de développement du Grand Site dans le cadre d'un nouveau contrat
Etude stratégique pour un dispositif interprétatif du Grand Site	En cours	
Autres projets réalisés	Réalisation de deux parcours de découverte du cœur emblématique	
	Aménagement des promenades	

Bilan financier des investissements sur la période 2015 - 2017

Economie touristique	150 700 €
Economie locale	1 618 000 €
Diversification agricole	96 242 €
Services à la population	11 477 300 €
Performance et efficacité énergétique	3 962 149 €
Ressource en eau et zones naturelles	164 469 €
Assurer un dispositif d'ingénierie locale	674 674 €
Sites patrimoniaux emblématiques	894 845 €
Grand Site de Marciac	307 982 €



La Région a contribué à la réalisation de ces investissements à hauteur de 1,22 M€, le Département des Hautes-Pyrénées à hauteur de 1,01 M€ et le Département du Gers a été sollicité à hauteur de 155 000 €.

En résumé :

- A nouveau, d'importants efforts d'investissement consentis par les collectivités en matière de services à la population (équipements et espaces publics). On peut aujourd'hui considérer que les principales ambitions affichées dans la Charte des Services sont atteintes en matière d'équipement et que les EPCI ont pleinement joué leur rôle. Restera à parfaire un équipement « petite Enfance Jeunesse » sur le pôle de Rabastens de Bigorre afin de répondre à l'évolution de la demande.
- Un engagement significatif en matière de rénovation énergétique des bâtiments qui devra être prolongé ;
- La poursuite des investissements en matière d'accueil d'entreprises mais qui connaît un infléchissement au regard des années précédentes (les principaux investissements ayant été réalisés sur la période 2000-2014)
- Une amorce d'investissements (Grand Site de Marciac, requalification des espaces dédiés aux deux principales appellations viticoles du territoire) devant à terme servir l'économie touristique. Ceci a été conforté par une volonté politique forte de voir une nouvelle organisation en matière touristique qui a vu la création d'un office de tourisme à l'échelle du Pays sous la responsabilité du PETR.

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

1. Un territoire interdépartemental et interrégional

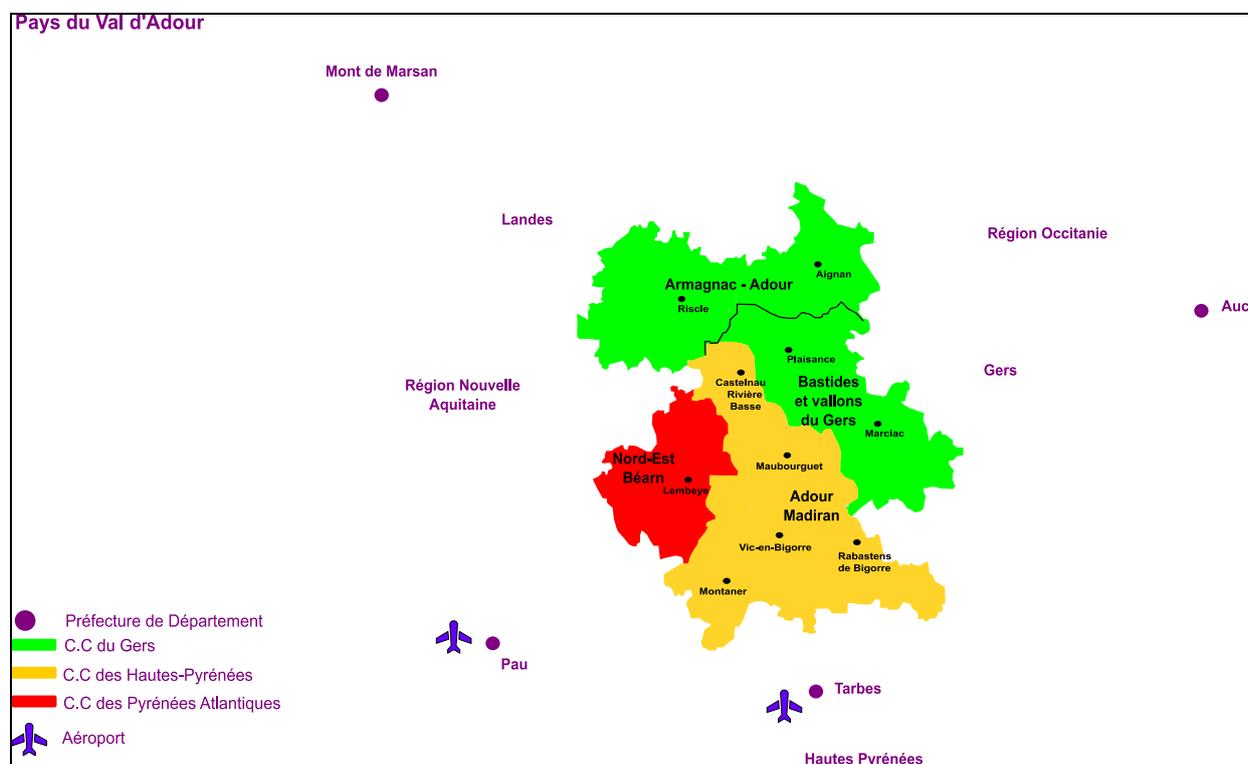
Le Pays du Val d'Adour, territoire rural d'une superficie de près de 1 400 km², regroupe 158 communes, quatre communautés de communes, et se situe au carrefour de trois départements (Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques) et deux régions (Nouvelle Aquitaine et Occitanie).

Territoire essentiellement rural, le Val d'Adour peut être qualifié de territoire de carrefour de par :

- Sa situation aux confins de deux régions et à la croisée de trois départements
- Son positionnement entre plusieurs agglomérations : Pau, Tarbes, Auch.

Zone de plaine et de coteaux, le Pays du Val d'Adour est au coeur du Sud-Ouest, à la confluence des cultures béarnaise, bigourdane et gasconne. D'une **population de près de 48 000 habitants**, le Pays ne possède pas de ville qui s'imposerait comme une « capitale » mais s'organise autour d'un **réseau de bourgs-centres**. Pour autant, il a un fonctionnement relativement autonome pour un territoire rural, même s'il subit de plus en plus l'influence de ces villes moyennes : accueil d'actifs travaillant sur ces pôles, développement de l'habitat pavillonnaire, etc.

Malgré l'absence d'infrastructures majeures, le Pays du Val d'Adour constitue une porte d'entrée importante des Pyrénées, plus encore une porte d'entrée pour les Hautes-Pyrénées, département éminemment touristique. Cette fonction est renforcée par l'A65 au nord-ouest du territoire et par l'A64 au sud. Deux aéroports sont situés à proximité du territoire : Pau-Pyrénées et Tarbes-Ossun-Lourdes.



2. Un territoire structuré autour de la vallée de l'Adour

Précédant le piémont pyrénéen, le Val d'Adour se caractérise par deux entités géographiques bien distinctes qui ont conditionné très tôt l'implantation des hommes et des activités : une zone de coteaux peu pentus de part et d'autre d'une large plaine alluviale, la vallée de l'Adour.

- **Une imposante plaine alluviale de l'Adour :**
 - * des **axes de circulation** privilégiés ;
 - * une logique d'habitat groupé : 20% des communes regroupent 45% de la population ;
 - * une **maïsculture intensive**
- **Des zones de coteaux rythmant le paysage :**
 - * Une **polyculture** dominée par le maïs avec une présence importante de l'élevage et d'autres cultures céréalières
 - * La valeur particulière des **paysages de vigne**
 - * Une logique **d'habitat majoritairement dispersé**

La **vigne**, comme l'élevage, a longtemps servi de « faire-valoir » aux terres difficiles. Le Pays du Val d'Adour compte plusieurs appellations et terroirs reconnus : l'AOC Madiran, Vic-Bilh et l'AOP «Côtes de Saint-Mont».

3. Une vie locale organisée autour d'un réseau de bourgs-centres

Le territoire est structuré en réseau de petites villes (Vic-en Bigorre, Maubourguet, Marciac, Aignan, Riscle, Plaisance, Rabastens, Lembeye) réparties harmonieusement, contribuant à donner à l'espace rural son armature de proximité.

Les bourgs-centres garantissent des liens infra-territoriaux qui renforcent la cohésion de ce territoire en captant les populations des cantons gersois et béarnais tout en maintenant l'accessibilité aux services et équipements, pour lesquels les collectivités locales ont réalisé des efforts importants au cours des dernières années. Dans un contexte où l'influence des agglomérations voisines (Tarbes, Pau) s'exerce chaque jour davantage, un maillage territorial équilibré autour des bourgs-centres reste affirmé et primordial.

4. Un territoire rural relativement bien équipé

L'état des lieux des équipements existants témoigne d'un **territoire relativement bien équipé** mais marqué par des **disparités territoriales importantes**. D'une manière générale, les équipements sont en majorité présents sur la partie axiale dans les vallées de l'Adour et de l'Arros. Les parties Ouest, Est et Nord sont quant à elles moins bien pourvues.

Le territoire compte une majorité de petits commerces et son **offre commerciale** a évolué durant les dernières années grâce à la mise en place de petits centres commerciaux sur les différentes villes principales du territoire contribuant ainsi à limiter l'évasion vers les centres commerciaux situés à proximité (Tarbes, Aire sur Adour).

Sur le plan de l'**offre de santé**, et à l'instar de nombreuses zones rurales, le Pays du Val d'Adour est marqué par une offre de premier recours globalement faible et une démographie médicale préoccupante à court terme sur certaines zones. Si les programmes contractuels précédents ont permis de soutenir la création de maisons pluri-professionnelles de santé (MSP de Lembeye, de Marciac, de Vic en Bigorre) lesquelles pourraient paraître offrir un cadre d'exercice attractif pour les candidats à l'installation, il n'en demeure pas moins que la question de l'offre médicale reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.

5. Un territoire dynamique sur le plan économique

Depuis 2010, le niveau des actifs sur le territoire est resté stable sur le territoire, soit 42 % de la population totale. Le taux de chômage est aussi resté stable sur la période et la part des actifs occupés salariés est proche de 80%.

L'agriculture constitue un secteur économique de poids tant sur la production des matières premières que sur les unités de transformation ou par les activités qu'elle induit. Elle est présente dans toutes les communes et on relève que 74% du territoire étaient déclarés en terre agricole à la PAC en 2010.

L'économie présentielle, est largement majoritaire sur le territoire puisqu'elle représente 59% des emplois concentrés dans le commerce, les services, les transports ou les administrations. Si le secteur de la construction est faiblement représenté (7%), les entreprises du bâtiment sont nombreuses mais souvent de taille modeste, faisant du secteur un élément de vitalité dans les communes très rurales.

Le tissu industriel est principalement constitué d'entreprises travaillant dans l'aéronautique et la transformation de produits agricoles. L'usine Montfort, implantée à Maubourguet, qui produit du foie gras, emploie près de 600 emplois à durée indéterminée et peut doubler ses effectifs en pleine saison. Un projet d'extension est en cours, permettant d'accroître l'activité sur Maubourguet.

En matière d'infrastructures et d'accueil des entreprises, le Pays du Val d'Adour est bien doté avec sept zones d'activités même si des efforts restent à faire en terme de qualification de l'offre.

Le tourisme, vecteur de maintien, de création d'emplois non délocalisables et de développement, représente un potentiel non négligeable.

Le territoire du Val d'Adour connaît une activité de séjour diffuse sur la période estivale. Il se vit ensuite comme un espace de transit et de passage plus ou moins étalé tout au long de l'année.

Au sein du Val d'Adour, **Marciac** est la locomotive touristique. Son offre culturelle reste exceptionnelle pour une commune de cette taille (1240 habitants). Le festival *Jazz in Marciac* démarré en 1978 attire plus de 250 000 visiteurs par an en trois semaines entre la fin juillet et la mi-août. La salle de spectacle *l'Astrada* (500 places), inaugurée en 2011, permet une programmation de concerts et de spectacles importante tout au long de l'année et conforte la position de place culturelle de Marciac.

C'est grâce à ce niveau de fréquentation que Marciac est désormais reconnu **Grand Site Occitanie**.

Dans le cadre des ateliers pour la rédaction du Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes Pyrénées, les acteurs ont considéré que le vignoble du Madiran dans son ensemble, élément de notoriété internationale, constituait un pilier du nouveau pôle touristique « Tarbes – Val d'Adour ».

La structuration en 2018 de l'office de tourisme de Pays doit permettre d'accompagner le développement de l'économie touristique en générant de nouveaux produits plus qualitatifs (hébergement, oenotourisme, itinérance).

6. L'eau et les milieux humides : une ressource fragile

Depuis des siècles, l'abondance relative de la **ressource en eau a construit l'identité, la richesse économique, écologique et paysagère du Pays du Val d'Adour**. De nombreuses activités sont dépendantes de la ressource.

Or, les transformations des techniques agricoles et des pratiques culturelles, avec le développement extraordinaire du maïs, font peser **des menaces de plus en plus fortes** sur cette ressource. Les problèmes qui se posent, tant en termes de quantité que de qualité, sont très sensibles **dans la vallée de l'Adour, où se concentrent les enjeux et les conflits d'usages**.

La qualité de la ressource et des milieux aquatiques est inférieure à la moyenne nationale.

Parallèlement, les besoins en eau ont considérablement augmenté, pour l'agriculture, et le maïs en particulier, mais aussi pour d'autres usages, notamment industriels. Se posent donc des problèmes de quantité d'eau qui aggravent les phénomènes de pollution à certaines périodes.

Les milieux associés et les ripysilves, en particulier ont été profondément dégradés : celles des rivières, mais aussi des petits ruisseaux affluents.

Peuplée majoritairement d'essences hydrophiles, la ripysilve de l'Adour offre une mosaïque d'associations végétales très caractéristiques. Intimement lié au fleuve, ce corridor végétal accueille, par ailleurs, des biotopes d'une grande richesse ornithologique : gibier d'eau, espèces migratrices (Anatidé limicole) ou rares (Vison d'Europe, Loutre...).

Cet écosystème fait l'objet d'un classement en zone NATURA 2000 qui doit assurer une gestion globale du site, indispensable au maintien de l'équilibre écologique de la vallée (zone de frayère, de nidification, d'hivernage pour les oiseaux). Ce vaste ensemble a conservé un intérêt important malgré les nombreuses dégradations des dernières décennies dues au développement de la maïsiculture intensive et à la poursuite des extractions de graviers. A ce jour, cinq gravières subsistent sur le cours de l'Adour. D'autres ont été abandonnées puis réhabilitées comme celle de Ju-belloc qui sert, aujourd'hui, de **refuge** à de nombreuses populations et pour lequel un programme de préservation à caractère démonstratif et pédagogique a été mis en place ; la Maison de l'Eau du Val d'Adour y est installée.

7. Les schémas réalisés

Dès sa création, le Pays du Val d'Adour a souhaité se doter de schémas, outils de concertation et de planification, permettant de guider l'action publique dans le cadre des dispositifs contractuels.

Couvrant des domaines variés (économie, services à la population, énergies renouvelables, habitat ...), les orientations de ces schémas sont aujourd'hui globalement reprises dans le **Schéma de Cohérence Territoriale** qui repose sur les priorités suivantes :

- **Assurer un développement harmonieux de l'ensemble des bassins de vie du territoire**
 - Maintenir la structure multi-polarisée par le renforcement et la mise en réseau des bourgs-centres
 - Renforcer les emplois autour des services afin de limiter la dépendance aux pôles urbains voisins

- **Renforcer l'attractivité territoriale en structurant l'offre d'équipement et en confortant l'armature économique**
 - Maintenir le niveau d'emplois sur tous les bassins de vie, voire l'améliorer sur les bourgs-centres
 - Mettre en œuvre une politique d'accueil des entreprises et de maintien des activités (coordination entre EPCI, conforter des zones d'activités actuelles et renforcer leur qualité)
 - Développer le niveau de services (éducation, santé, sport, culture)
 - Promouvoir l'exemplarité énergétique

- **Préserver l'eau, les ressources naturelles et protéger la biodiversité**
 - Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau
 - Respecter la fonctionnalité des milieux aquatiques (crues, recharge des nappes, corridors biologiques)
 - Valoriser les atouts liés au patrimoine naturel pour conforter l'attractivité touristique
 - Lutter contre la fragmentation des corridors écologiques

- **Préserver les unités paysagères et le patrimoine local**
 - Promouvoir un développement urbain qualitatif
 - Etre rigoureux concernant le choix des futurs secteurs à urbaniser

Les principaux éléments à retenir , issus des schémas :

- **Dans le domaine économique** (Schéma de Développement Economique) : un ensemble de zones d'activités a été identifié (10 zones réparties sur le territoire, dont une Zone d'Intérêt Régional à Vic en Bigorre) sur lequel se sont concentrés les investissements des dernières années. Au regard des réserves foncières, les efforts seront poursuivis par les collectivités locales en faveur de l'accueil d'entreprises. Conformément aux prescriptions figurant dans le SCOT, il n'est pas prévu de procéder à de nouvelles extensions mais de s'attacher à valoriser les réserves existantes.
- **Dans le domaine des services à la population** (Schéma territorial des services, schéma de la santé, schéma petite enfance) : les précédentes programmations (2007/2014 puis 2015/2017) ont permis de mettre un accent tout particulier sur le développement et la structuration des services à la population. Dans le domaine de la petite enfance, on peut considérer aujourd'hui que les principaux objectifs sont atteints ; demeure encore un secteur pouvant présenter des tensions (Rabastens de Bigorre) qui sont en cours de traitement. Sur le plan de la santé, 2 maisons de santé ont été créées (Gers et Pyrénées-Atlantiques), une troisième est en cours de réalisation sur les Hautes-Pyrénées ; le tout a été complété par le pôle de Santé et la signature d'un Contrat Local de Santé avec les ARS Midi Pyrénées et Aquitaine dont l'animation est assurée par le Pays du Val d'Adour. Pour autant, force est de constater que les investissements consentis, s'ils peuvent créer des conditions favorables d'exercice, ne remédient pas à la problématique du renouvellement des généralistes, pivots du parcours de soins.
- **Dans le domaine des énergies renouvelables** (Plan de développement des énergies renouvelables) :
Affichant un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050, le territoire est susceptible d'y parvenir avant, au regard d'un projet important en cours de finalisation : unité de co-génération à Maubourguet. Par ailleurs, des efforts ont été consentis par les collectivités locales depuis quatre ans en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics mais les marges de progrès sont encore importantes.

4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

1. Le Grand Site Occitanie : Marciac

Un premier Contrat Grand Site a été signé en 2009 pour une période de 6 ans, prorogé de deux ans.

Si un certain nombre d'objectifs affichés ont été atteints, la dynamique du Grand Site mérite d'être encore accompagnée.

Marciac a donc candidaté au nouvel appel à projet Grands Sites Occitanie et a été labellisé en décembre 2017.

Un nouveau projet de contrat a été proposé mettant l'accent sur :

- L'enrichissement du projet culturel ;
- La préservation de l'écrin patrimonial du cœur emblématique ;
- Le changement d'échelle en faveur de l'économie touristique ;
- La définition d'une stratégie numérique pour une meilleure mise en marché.

2. Les Contrats Bourgs-Centres

Dès Juin 2017, le Pays du Val d'Adour a engagé un processus d'information et de sensibilisation des communes éligibles à ce nouveau dispositif contractuel.

L'accompagnement technique des communes s'est traduit par la rédaction de 6 pré-candidatures (Riscle, Marciac, Aignan, Castelnau Rivière basse, Maubourguet et Vic en Bigorre).

A l'issue de rencontres techniques avec la Région et les Départements, 2 contrats pourraient être présentés rapidement, à savoir Vic en Bigorre et Marciac. Pour ce qui concerne les autres communes, un travail plus poussé a été demandé en vue de stabiliser la stratégie de développement et le plan d'actions qui en découlera.

3. Le contrat de Ruralité

Signé le 6 Mars 2017 par l'ensemble des partenaires du Pays du Val d'Adour (Préfectures des 3 départements, Région Occitanie, Départements du Gers et des Hautes Pyrénées), le Contrat de Ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils contractuels établis à l'échelle des départements des Hautes Pyrénées, du Gers et de la Région Occitanie.

C'est dans ce sens qu'il reprend l'ensemble des enjeux territoriaux déjà exprimés et décline son programme autour des thématiques suivantes :

- Accès aux services publics, marchands et aux soins
- Revitalisation des bourgs-centres
- Attractivité du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

4. Le programme LEADER

Le programme LEADER a été conçu pour s'articuler au mieux aux dispositifs contractuels 2015-2017. Cette démarche devra être prolongée afin d'optimiser la mise en œuvre du programme :

Objectif 1 : Agir pour le développement économique et l'emploi

- Structurer l'économie touristique
- Participer à la diversification de l'agriculture locale
- Assurer le rayonnement culturel du territoire
- Soutenir l'innovation dans le domaine économique

Objectif 2 : Agir pour la qualité de vie

- Petite enfance, jeunesse et santé
- Performance et efficacité énergétique

Objectif 3 : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

- Accompagner le développement des zones naturelles liées à l'eau tout en soutenant des dispositifs de sensibilisation et de découverte
- Accompagner les collectivités dans la préservation de la qualité

Objectif 4 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences pour

- Animer, gérer et évaluer le programme LEADER
- Promouvoir l'ouverture et les échanges

4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

	Territoires environnants	Types de relations
Dans les Hautes Pyrénées	Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	Lien dans le cadre du Pôle Touristique Tarbes – Val d'Adour. Référence au Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes Pyrénées
Dans le Gers	Pays d'Armagnac	Développement de produits touristiques communs notamment autour de l'oenotourisme
Dans les Pyrénées Atlantiques	Communauté de Communes Nord est Béarn et pays du Grand Pau	Périmètre commun sur le programme LEADER (ex Communauté de Communes de Lembeye). Partenariat à structurer avec l'office de Tourisme Lembeye-Garlin autour de l'oenotourisme et de l'itinérance.

SYNTHESE du diagnostic stratégique actualisé du Territoire du Pays du Val d'Adour et positionnement au regard des enjeux d'aménagement du territoire régional analysés par Occitanie 2040

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Développement Economique	<p>Une structuration économique cohérente</p> <p>Des filières agricoles et agroalimentaires dynamiques</p> <p>Une progression du nombre d'actifs et d'emplois</p> <p>Une part importante de TPE/PME</p> <p>L'impact grandissant de l'économie présentielle sur les emplois du territoire</p> <p>Un réseau de zones d'activités économiques bien réparti sur le territoire</p>	<p>Un secteur agricole en mutation : diminution d'actifs et du nombre d'emplois</p> <p>Un isolement de certaines communes qui pénalise la diffusion de l'économie.</p>	<p>Mettre à profit la proximité des agglomérations voisines pour développer l'économie présentielle, tout en limitant la dépendance à ces pôles d'emplois</p>	<p>Les flux domicile-travail (sur les territoires voisins de Tarbes et Pau) peuvent induire des consommations à l'extérieur du Pays</p>
Economie Touristique	<p>Un territoire structuré autour de l'Adour et de l'Arros</p> <p>Des thématiques fortes : musique, vin, patrimoine et traditions festives</p> <p>Un territoire encadré par deux voies jacquaires</p> <p>Un pôle qui rayonne sur le territoire : Marciac, Grand site Occitanie</p> <p>L'événementiel draine des flux élevés de fréquentation</p> <p>Une offre d'équipements et de lieux de diffusion culturelle de qualité</p> <p>Madiran, vignoble de forte notoriété qui positionne le territoire</p>	<p>Des sites touristiques à la fréquentation modeste</p> <p>Pas de gestion commerciale</p> <p>Faiblesse des capacités d'accueil notamment au sud du territoire</p> <p>40% des chambres d'hôtes non classés</p> <p>Un volume d'offres par thème très important, ne facilitant pas toujours une bonne visibilité</p> <p>Manque de structuration et de coopération entre vin et tourisme</p> <p>Une destination en devenir, pas réellement positionnée sur les marchés</p>	<p>D'importants réservoirs de clientèles de proximité</p> <p>S'appuyer sur le niveau de fréquentation du Grand Site pour mieux irriguer le territoire</p> <p>Une fréquentation hors saison en développement</p> <p>La création d'un office de tourisme à l'échelle du Pays permettant d'optimiser les moyens</p> <p>Potentiel oenotouristique important et réel</p>	<p>Une impression d'initiatives multiples et attractives, peu lisibles pour les touristes</p> <p>Des sites touristiques importants à proximité qui captent l'essentiel de la clientèle dont il faut tirer parti</p>

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services	<p>Un territoire bien irrigué en services mais avec des disparités.</p> <p>Des efforts consentis sur le développement des équipements et services : accueil de loisirs, petite enfance, culture, sports, santé</p> <p>Un service scolaire encore existant dans de nombreuses communes.</p>	<p>Une inégalité accrue d'accès aux équipements en raison de difficultés financières, sociales, géographiques</p> <p>Une inégalité d'accès aux services du fait du désengagement de l'Etat et d'une dématérialisation accrue des démarches</p> <p>Des densités de professionnels médicaux faibles et préoccupantes à terme</p> <p>Des efforts à poursuivre en matière de services petite enfance et jeunesse</p>	<p>Coordonner à l'échelle du territoire la mise en place de services</p> <p>La mise en place d'un contrat local de santé</p>	<p>Une dépendance aux pôles voisins pour les services de santé et les grands équipements</p> <p>Une concentration axiale des services rendant difficile l'accès de certaines populations périphériques.</p> <p>Un vieillissement de la population susceptible d'impacter le territoire</p>
Transition énergétique	<p>Un enjeu identifié localement par les responsables locaux (investissements récents qui vont se poursuivre)</p> <p>Un territoire déjà engagé dans l'Agenda 21, un Plan Climat Energie Territorial puis dans le programme « Territoires à Energie Positive »</p>	<p>Une certaine dépendance énergétique</p> <p>Des efforts encore à fournir en matière d'économie des ressources naturelles (eau par exemple) et d'énergie</p>	<p>Des investissements privés liés à la production d'énergie renouvelable</p> <p>Des efforts rapides pouvant être opérés sur les bâtiments publics</p> <p>La nécessité de mobiliser les particuliers dans ces efforts</p>	<p>Le coût des déplacements domicile/travail</p> <p>Un parc immobilier difficile à adapter renforçant ainsi le phénomène de vacance</p>
Eau et ressources naturelles	<p>Un réseau hydrographique majeur, élément identitaire et paysager fort</p> <p>Des canaux artificiels qui réalimentent la nappe alluviale</p> <p>Une valorisation écologique et de découverte le long de l'Adour</p> <p>Des dispositifs et des politiques de gestion en structuration</p> <p>Un réseau de techniciens rivière</p>	<p>De nombreux cours d'eau à l'état chimique altéré</p> <p>Des pollutions diffuses agricoles limitent la remise en bon état des cours d'eau</p> <p>Nappe alluviale très vulnérable aux activités de surface et aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides)</p> <p>Apparition de conflits d'usage</p> <p>Affaissement du débit d'étiage très marqué</p> <p>Des risques sanitaires liés à l'eau potable</p> <p>Des stations d'épuration non conformes</p>	<p>Le verdissement de la PAC</p> <p>La diversification des pratiques agricoles (couverts végétaux, réduction des intrants, cultures moins gourmandes en irrigation..)</p> <p>Une structuration accrue des collectivités pour favoriser une meilleure gestion de l'espace rivière</p> <p>Des collectivités impliquées sur la préservation de la ressource (qualité)</p> <p>Une appropriation grandissante de ce patrimoine</p>	<p>Des pressions sur la ressource en eau en augmentation : besoins en eau non satisfaits en période d'étiage</p> <p>L'imperméabilisation extensive des sols favorisant le ruissellement</p> <p>Incidences sur la qualité de l'eau</p>

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ressources patrimoniales et naturelles	<p>Diversité des milieux naturels remarquables : forêts, cours d'eau, pelouses sèches..</p> <p>Vallée de l'Adour structurante et jouant un rôle de refuge et d'axe de déplacement pour la faune</p> <p>Des paysages fortement influencés par le relief et l'hydrographie</p> <p>Un patrimoine historique, architectural et culturel riche et remarquable</p>	<p>Faible représentativité des espaces inventoriés et règlementaires</p> <p>Une scénographie paysagère sous-exploitée</p> <p>Un développement urbain impactant la qualité des paysages : banalisation de l'espace et des formes urbaines</p> <p>Une absence d'inventaire du patrimoine vernaculaire</p>	<p>Des itinéraires de découverte du patrimoine</p> <p>Une matrice agricole identitaire et favorable à la biodiversité sur une partie des coteaux</p>	<p>Une pression urbaine et agricole altérant voire banalisant les paysages</p> <p>Un patrimoine qui se dégrade</p> <p>Des moyens insuffisants en matière de valorisation du patrimoine historique</p>
Culture	<p>Marciac, Grand Site Occitanie avec présence du Pôle Culturel de Marciac ;</p> <p>Réussite du premier Projet Culturel de Territoire ;</p> <p>Patrimoine local (naturel, produits, bâti, culturel) de qualité</p> <p>Une appropriation par les EPCI de la compétence culture (diffusion)</p>	<p>Une accessibilité à la culture à améliorer</p> <p>Culture, une coordination des acteurs et une mutualisation des moyens insuffisante ;</p> <p>Insuffisantes synergies entre culture, tourisme, patrimoine, productions identitaires, ...</p>	<p>Une offre d'équipements et de lieux de diffusion de qualité</p> <p>Une restauration engagée sur les sites patrimoniaux emblématiques du territoire</p> <p>Un engagement des collectivités en matière de diffusion artistique</p> <p>Des acteurs associatifs professionnels</p>	<p>Une baisse des moyens dédiés</p> <p>Un essoufflement du tissu associatif</p> <p>Une perte de diversité et d'initiatives par manque de moyens</p>

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DES DEPARTEMENTS DU GERS ET DES HAUTES PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PAYS DU VAL D'ADOUR

5.1 Le Projet de Territoire

L'important travail de concertation, réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, a permis de réajuster le diagnostic de territoire et d'en tirer de nouveaux enjeux.

Aujourd'hui le Pays du Val d'Adour, bien que situé au carrefour de deux pôles urbains importants, conserve des caractéristiques particulièrement rurales.

Aussi, afin de pérenniser son développement, l'enjeu majeur du territoire réside dans le maintien de sa cohésion et de son attractivité.

La cohésion territoriale ne pourra être garantie qu'en confortant le développement de l'ensemble des bassins de vie (en tenant compte donc des secteurs dont le développement a été modéré mais aussi des secteurs sous influence des pôles urbains) tout en maintenant une structure multi-polarisée du territoire par le **renforcement et la mise en réseau des bourgs-centres**.

L'attractivité de ce territoire ne pourra être développée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de **développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation du cadre de vie** (espaces naturels et paysages) et qui en jouant sur ses spécificités.

L'objet étant de :

- Rechercher un **développement équitable de l'emploi** sur toutes les parties du territoire **en s'appuyant sur les bourgs-centres**,
- Accompagner la **diversification des activités économiques** en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire locaux tout en valorisant des filières dont les emplois sont non-délocalisables : **structuration de l'économie touristique, diversification des productions agricoles, ...**
- Maintenir un maillage territorial en termes **d'équipements et de services dans les bourgs-centres (en priorité dans le domaine de la santé**, mais aussi en faveur de l'enfance-jeunesse et des nouveaux accès liés à la dématérialisation) apparaît comme un enjeu majeur. Le renforcement de certaines polarités permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services,
- Préserver les **principaux éléments patrimoniaux (architecturaux et naturels)** et en priorité la ressource en eau ainsi que les milieux associés,
- Asseoir une politique de **transition énergétique** en accompagnant la performance des bâtiments et en développant la production locale d'énergies.

5.2 Les orientations stratégiques du Département du Gers vis-à-vis du Pays du Val d'Adour

Objectif : Agir pour le développement économique et l'emploi

1- L'économie touristique

La montée en puissance du tourisme ces dernières années dans l'économie gersoise, dont les dépenses générées par les visiteurs représentent 7% du PIB gersois, en fait un secteur prometteur. Avec le 4^{ème} schéma de destination touristique du Gers, le Conseil Départemental a souhaité afficher cette priorité avec notamment plusieurs actions en synergie avec les orientations du Val d'Adour :

- Conforter la mise en tourisme de la filière vitivinicole ;
- Conforter les grands sites du Gers et assurer la diffusion des flux sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions en vue de conforter la complémentarité culture-tourisme ;
- Accompagner l'innovation dans l'hébergement ;
- Renforcer l'impact de l'évènementiel gersois.

2- Le tissu économique local et l'innovation

Dans ce domaine, le Conseil Départemental intervient prioritairement dans le cadre de l'insertion. A ce titre, il soutient le secteur de l'économie sociale et solidaire par le biais du PDI/FSE (Programme Départemental d'Insertion) et le PTI (Pacte Territorial d'Insertion). Il accompagne notamment les associations intermédiaires (ex : Energie M4) et les chantiers d'insertion (ex : les jardins solidaires de l'Adour et Territoire d'Action Emploi 32).

3- La diversification de l'agriculture locale

En partenariat avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental poursuit sa politique de développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, notamment à travers ses aides à l'agroforesterie. Afin de développer une agriculture de proximité, il s'est engagé depuis plusieurs années à soutenir les produits locaux de qualité par le biais de la restauration collective.

4- Le rayonnement culturel du territoire

Le Conseil Départemental du Gers a fait de la culture une de ses priorités et c'est ainsi qu'il s'est inscrit dans la création de l'EPCC de l'Astrada en participant à cet établissement. Il soutient également depuis plusieurs années l'association Jazz in Marciac ainsi que l'art vivant et les écoles de musique de ce territoire.

Objectif : Agir pour la qualité de vie

5- Garantir des services de qualité

Le Conseil Départemental soutient les équipements publics avec la mise en place de ses dispositifs visés à l'article 7.1 .

En matière de santé, conscient des problèmes liés à la désertification médicale, le Conseil Départemental a instauré en 2016 un plan d'accompagnement en faveur de la démographie des professionnels de santé avec trois objectifs : soutenir financièrement la création des maisons pluridisciplinaires de santé ; nommé un référent « Santé Gers » afin de faciliter l'installation des professionnels de la santé dans le département; soutenir les internes en médecine en leur allouant une aide forfaitaire pour l'hébergement. En 2018, faisant suite à une période de concertation avec l'ensemble de la profession, le département a créé la plateforme collaborative « Dites 32 ».

6- La performance et l'efficacité énergétique

Avec la création de la Cité des Transitions énergétique et écologique sur le site de l'Hôtel du Département, le Conseil Départemental développe deux axes prioritaires :

- une agriculture renouvelée « mieux manger » ;
- l'ingénierie des territoires.

Sur le 1^{er} axe dédié à l'agro-écologie, la Cité s'emploiera à démontrer et mettre en valeur les nouvelles pratiques culturales (ex : permaculture) , les nouveaux modèles d'exploitation, les essais de recherche du Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique. Concernant le 2^{ème} axe qui s'adressera prioritairement aux collectivités territoriales, il s'agira de mettre en valeur les projets exemplaires, d'accompagner le développement de la restauration durable, du photovoltaïque...La cité se veut un lieu de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, de formation.

Par ailleurs, le Département développe la filière bois. Dans un premier temps avec la création d'une plateforme à Saramon, alimentée par l'entretien des routes départementales et l'élagage des forêts départementales ; elle permettra la combustion des 3 chaudières bois des collèges (Mirande, Mielan, l'Isle Jourdain). Ce projet a vocation à se développer sur l'ensemble du territoire départemental en partenariat avec les agriculteurs et les collectivités territoriales.

Objectif : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

7- La ressource en eau et la préservation du patrimoine

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux collectivités territoriales pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques. Les objectifs de cette politique sont l'amélioration de la qualité de l'eau, la contribution à l'entretien, la restauration et la renaturation des milieux naturels, la continuité écologique, la prévention des inondations, les zones humides, l'amélioration des espaces naturels sensibles. Par ailleurs, le Conseil Départemental est membre de l'Institution Adour dont les missions sont en lien avec la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques. L'Institution Adour porte à ce titre la maîtrise d'ouvrage du projet de territoire Adour Amont, du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux) Adour amont, du PAPI(Plan d'Action Prévention des Inondations) Adour, mais aussi d'actions telles que l'espaces de mobilité Adour, la Maison de l'Eau du Val d'Adour.

8- Soutenir les sites patrimoniaux emblématiques

La conservation départementale du patrimoine par l'intermédiaire de son conservateur apporte un soutien financier et technique aux porteurs de projet pour la valorisation des monuments protégés ainsi que du petit patrimoine vernaculaire. Elle apporte également son ingénierie sur les projets muséographiques.

5.3 Les orientations stratégiques du Département des Hautes Pyrénées vis-à-vis du Pays du Val d'Adour

L'ambition du présent contrat est de faire en sorte que les projets émergents répondent aux besoins du territoire du Val d'Adour et tiennent compte de ses spécificités. En conséquence, le Département portera une attention particulière aux projets innovants et structurants en cohérence avec ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement définies dans le préambule, et notamment dans les domaines :

- de l'agriculture et de l'agro-alimentaire : valorisation des produits locaux et des circuits courts dans une logique d'économie sociale et solidaire (exemple : la légumerie portée par Village Accueillant à Maubourguet).
En s'appuyant sur la demande croissante des collectivités, il s'agit d'accompagner la structuration et la sécurisation de la filière locale d'approvisionnement de la restauration collective afin de voir augmenter la part des produits locaux et répondre aux besoins de la commande publique.
- de l'offre de services de santé : développement de la télémédecine, regroupements et accueil de professionnels (exemples : maison de santé pluri professionnelle de Vic en Bigorre, pôle santé de Maubourguet, logements pour les internes en médecine),
- de l'offre d'hébergements adaptés aux personnes âgées : structuration de l'offre en établissement, habitat regroupé pour les personnes âgées, habitat intergénérationnel...,
- des services de proximité : développement des guichets uniques et de lieux de premier accueil mutualisés (exemple : les Maisons de Services Au Public), maintien des services et commerces de proximité...,
- des espaces publics et du cadre de vie : rénovation des bâtiments publics, valorisation patrimoniale, mise en valeur des espaces publics, logements, accessibilité, préservation du cadre de vie...,
- du tourisme tel que présenté dans le Carnet de Route du Tourisme pour les Hautes-Pyrénées : à l'issue d'ateliers territoriaux conduits durant l'année 2016, le Pôle Tarbes – Vallée de l'Adour, qui concerne la partie haut-pyrénéenne du territoire, a défini 4 enjeux :
 - créer la destination et l'installer dans l'esprit des clients ;
 - tirer parti de la proximité des sites à très forte notoriété ;
 - devenir une étape sur le marché du Grand Tourisme ;
 - poursuivre le formatage de la destination.

Le détail de la feuille de route pour répondre à ces enjeux au regard du positionnement marketing collectivement est présenté dans ce même document au sein de 3 thématiques :

- le développement
 - le marketing
 - l'accompagnement des acteurs.
- de la petite enfance, enfance et jeunesse : développement de bouquets de services éducatifs (scolaires, périscolaires, transports, restauration, modes de garde, activités de loisirs), offre et complémentarité entre les écoles et les centres de loisirs (exemple : pôle enfance Rabastens)...
 - des équipements culturels et sportifs et sites patrimoniaux : création et modernisation des équipements (exemple : Abbaye de Saint-Sever)...
 - des usages et de l'accès au numérique pour tous pour accompagner le maillage du territoire : espaces de télétravail, de co-working, tiers-lieux, points d'accueil numérique...,
 - des transports : amélioration du réseau routier et de la sécurité, développement du transport des personnes âgées vers le petit commerce, développement des liaisons douces...
 - de la transition écologique et énergétique :

Le Département dispose d'un Plan Climat-Energie territorial depuis 2014 qui a été décliné dans son programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dans le cadre de la labellisation nationale.

Ceci constitue sa feuille de route tant pour ses activités internes que pour son intervention sur les territoires.

Les domaines d'actions concernés concernent notamment la communauté de communes Adour-Madiran : participation à la candidature départementale de Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, déclinaison locale opérationnelle de la Stratégie départementale de Développement des Energies Renouvelables, développement des circuits courts pour la restauration collective, etc...,

- de l'eau et des milieux aquatiques : gestion de la ressource en eau, préservation de la ressource en eau potable.

5.4 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Pays du Val d'adour

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de **l'innovation**, de la **recherche** et de **l'enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération la structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager en partenariat avec les Départements** une **nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- Les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
 - de ses **dispositifs** d'intervention **thématiques**,
 - du **CPER** et des **CPIER**,
 - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées –Méditerranée** avec le PETR du Pays du Val d'Adour et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer** à **l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité** des **Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs. .

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire et la Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation et de Projets Alimentaires de Territoires**.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- **La santé et le médicosocial**,
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **la transition écologique et énergétique**,
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**.

Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants :

- **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
- **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.**
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles**, du **Patrimoine**, des **métiers d'art**, de **l'économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.
La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021**.
Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.
la Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.
- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
 - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie :, aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
 - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
 - **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
 - **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
 - **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
 - **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
 - qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
 - **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
 - **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
 - développement des **énergies renouvelables**,...

L'Assemblée des Territoires créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.
En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction des spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional

et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.

- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU VAL D'ADOUR PARTAGEE PAR LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DU GERS ET DES HAUTES PYRENEES ET LA REGION OCCITANIE

6.1 Enjeux stratégiques de développement du Pays du Val d'Adour partagés par les Départements du Gers et des Hautes Pyrénées et la Région Occitanie

Enjeu n°1 : Préserver la cohésion territoriale.

Elle ne pourra être garantie qu'en confortant le développement de l'ensemble des bassins de vie (en tenant compte donc des secteurs dont le développement a été modéré mais aussi des secteurs sous influence des pôles urbains) tout en maintenant une structure multi-polarisée du territoire par le **renforcement et la mise en réseau des bourgs-centres**.

Enjeu n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire.

Elle ne pourra être développée qu'en s'attachant à poursuivre les efforts en matière de développement économique et d'emplois, en matière d'accessibilité aux services et de préservation du cadre de vie (espaces naturels et paysages) en jouant sur ses spécificités.

6.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La stratégie doit permettre la **valorisation des ressources locales au service d'une économie de proximité**.

Il s'agit donc à la fois de **poursuivre les efforts engagés en matière de cohésion et d'investir de nouveaux champs d'interventions pour soutenir l'attractivité du territoire**.

Quatre objectifs stratégiques ont été retenus pour répondre à cette priorité ciblée :

Objectif 1 : Agir pour le développement économique et l'emploi

- Structurer l'économie touristique
- Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
- Participer à la diversification de l'agriculture locale
- Assurer le rayonnement culturel du territoire (en lien avec le Grand Site de Marciac)

Objectif 2 : Agir pour la qualité de vie

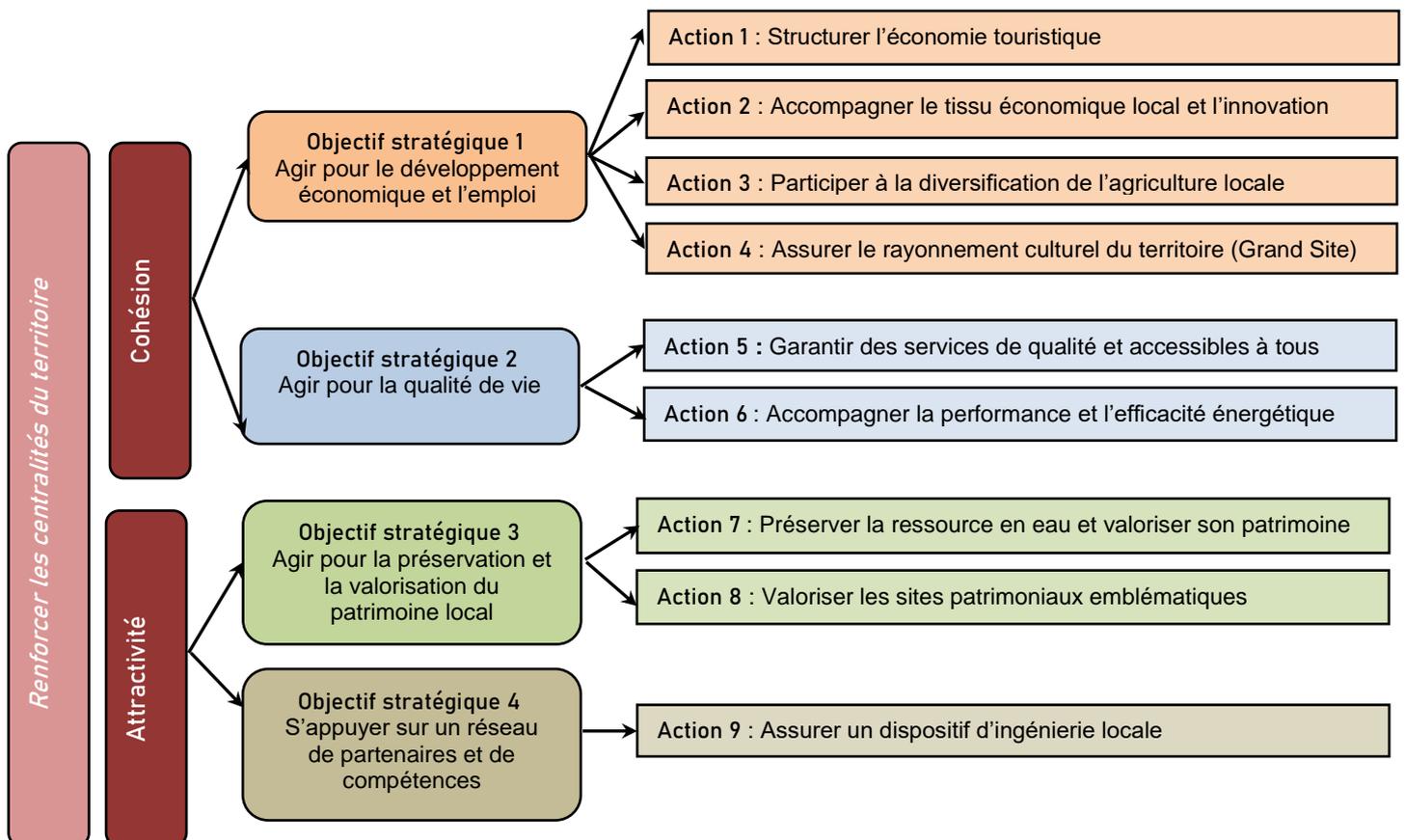
- Garantir des services de qualité et accessibles à tous
- Accompagner la performance et l'efficacité énergétique

Objectif 3 : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

- Accompagner la préservation de la ressource en eau ainsi que la valorisation des zones naturelles liées à l'eau
- Valoriser des sites patrimoniaux historiques emblématiques

Objectif 4 : S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences pour :

- Assurer un dispositif d'ingénierie locale (animation, gestion, suivi et évaluation)



ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DES DEPARTEMENTS DU GERS ET DES HAUTES PYRENEES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

7.1 Pour ce qui concerne le Département du Gers

Le Département du Gers pourra mobiliser les dispositifs suivants, mis en place pour le soutien des communes et EPCI du territoire, afin de promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale à l'échelle départementale.

- **Dispositifs liés à la solidarité territoriale**

Fonds Départemental de Développement (F2D)

Le Conseil Départemental a initié en 2017 la mise en œuvre d'un dispositif de contractualisation (F2D) visant à construire une dynamique partenariale renforcée avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à offrir à ces derniers une visibilité sur l'accompagnement financier du Département sur 3 ans.

Ce dispositif se traduit par la signature d'un contrat départemental de développement (C2D) entre chaque EPCI et le Département, qui détermine le soutien financier apporté aux projets structurants à dimension supra-communale, portés par les EPCI ou subsidiairement les communes et identifiés conjointement par les deux parties.

L'accompagnement départemental s'organise autour de 3 axes prioritaires pour l'avenir de la cohésion sociale et territoriale :

- la transition écologique et énergétique dans toutes ses déclinaisons ;
- l'épanouissement social par le développement de politiques adaptées en matière de tourisme, de culture, de sport et de manière générale, de toutes actions génératrices de lien social ;
- l'innovation sociale dans la conduite de projet d'action sociale, de développement social, d'accès aux soins et aux services.

Le conseil Départemental a ainsi contractualisé en 2017 / 2018 avec chacun des EPCI du territoire du Pays du Val d'Adour pour une durée de 3 ans.

Dotation Départementale Rurale

Le Département concourra aussi au renforcement de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires gersois, notamment dans les villages, par le biais de la Dotation Départementale Rurale.

Cette dotation vise à soutenir en investissement les micro-projets portés par les communes du département.

Ingénierie territoriale

Dans le cadre de l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département a également développé à destination des communes ou des EPCI un dispositif d'ingénierie territoriale visant à les accompagner sur les domaines suivants : conseils techniques, juridiques et financiers dans les domaines de la voirie, l'aménagement et l'habitat (en partenariat avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), assainissement, protection des ressources en eau, restauration et entretien des milieux aquatiques.

- **Programmes sectoriels**

Aides à la restauration et à la valorisation du patrimoine gersois

La politique volontariste menée par le Département en faveur de la culture, vecteur d'attractivité territoriale et de développement durable, inclut un dispositif de soutien au patrimoine destiné en priorité aux petites communes. Ces aides concernent les monuments et objets mobiliers classés, inscrits et le patrimoine rural non protégé.

Soutien aux opérations d'aménagement liées à la voirie

A des fins d'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie au sein du territoire (sécurisation, aménagement des entrées de ville...), le Département pourra être amené à verser sur les projets d'aménagement concernant des routes départementales un fonds de concours et des subventions au titre de la répartition des amendes de police.

En complément de ces programmes d'aides, le Département peut être amené à apporter un soutien particulier à des projets singulièrement structurants qu'il estimerait essentiels pour le développement du territoire.

7.2 Pour ce qui concerne de Département des Hautes Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en vigueur sur la base de la stratégie définie en préambule, au travers de ses crédits sectoriels ou de ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Les crédits consacrés aux politiques territoriales relèvent de **l'appel à projets pour le Développement Territorial**.

Lancé une fois par an au cours du premier semestre, son objectif est de soutenir l'aménagement du territoire avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

Privilégiant les projets d'intérêt communautaire, cet appel à projets s'adresse aux acteurs locaux tels que les EPCI, les communes, les PETR, les associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.

Les projets sont examinés par un comité de sélection composé d'élu(e)s du Conseil Départemental et qui apprécie notamment :

- leur caractère structurant,
- leur articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- leur contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- leur viabilité économique et leur maturité,
- leur dimension environnementale et sociale,
- leur accessibilité au plus grand nombre.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement à l'article 6 du présent contrat et des fiches-mesures correspondantes qui constituent la feuille de route commune.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES:

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner les initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leur superficie (25%), de leur nombre d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes); Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, Pnr...),
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le PETR du Pays du Val d'Adour est particulièrement concerné par le programme LEADER.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du PETR du Pays du Val d'Adour.
Ce comité a pour missions :
 - d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,

- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du conseil de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETR du Pays du Val d'Adour.

- Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.

Ce comité, instance de dialogue et de concertation entre les partenaires financeurs, a notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans les départements du Gers et des Hautes Pyrénées et de l'Etat.

Il se réunira après le Comité de Pilotage stratégique et de suivi et ce, dans des délais raisonnables, permettant notamment la consolidation des programmes retenus par le Comité de Pilotage stratégique et de suivi.

L'ordre du jour de ce comité est défini conjointement entre les Départements et la Région, notamment sur la base des travaux préparatoires du Comité de Pilotage stratégique et de suivi.

A cet effet, le secrétariat permanent du comité local de pilotage stratégique et de suivi, assuré par le territoire du Val d'Adour, s'attachera à produire les documents fiabilisés (les programmes opérationnels) à la Région et aux Départements au moins 15 jours avant la tenue du comité de financeurs.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans les départements du Gers et des Hautes Pyrénées est assuré par les Conseils Départementaux respectifs.

Concernant le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, il envoie les convocations aux membres du Comité des Financeurs, accueille les participants et rédige le compte-rendu auxquels seront annexés les programmes opérationnels.

Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département du Gers, du Département des Hautes Pyrénées et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre «Bilan et perspectives» à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le Pays du Val d'Adour adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées sur la base d'un support numérique commun transmis par la Région.

Les dossiers transmis à la Région devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- ❑ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- ❑ Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- ❑ Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- ❑ Un échancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- ❑ Les plans,
- ❑ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- ❑ Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, le dit projet sera considéré comme caduc au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

En ce qui concerne le Département des Hautes Pyrénées, les dossiers complets devront être déposés dans le cadre des calendriers exigés par les différents dispositifs (par exemple : 31 janvier pour le FAR, fin avril pour les appels à projets ...).

Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par le Pays du Val d'Adour de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

ANNEXE 1 : Fiches Mesures

Objectif stratégique Agir pour le développement économique et l'emploi
Fiche Mesure 1 : Structurer l'économie touristique
<p>▪ <u>Contexte général</u></p> <p>Dans le contexte auquel le Pays du Val d'Adour doit faire face (secteur agricole en mutation, fragilité de l'industrie agro-alimentaire..), l'enjeu est d'adapter le tissu économique aux futurs potentiels de croissance et de chercher de nouveaux ressorts au dynamisme économique. Il est donc primordial pour le Pays de soutenir l'émergence et la structuration de nouvelles filières économiques.</p> <p>Le tourisme, vecteur du maintien, de la création d'emplois non délocalisables et du développement, représente un potentiel non négligeable.</p> <p>Au sein du Val d'Adour, Marciac reste la locomotive touristique, son offre culturelle est exceptionnelle pour une commune de cette taille (1240 habitants).</p> <p>Au-delà de Marciac, l'offre touristique dans le Val d'Adour est moins évidente et souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité.</p> <p>Le Pays a initié une démarche quant au développement de l'économie touristique, s'appuyant notamment sur une série de formations. Elles ont permis de définir collectivement les éléments patrimoniaux à valoriser à l'échelle du Pays : l'Adour, les vignobles, la musique et les pratiques festives. Ces conclusions ont amené le Pays à formaliser une stratégie spécifique sur la structuration de l'économie touristique.</p> <p>Grâce à l'engagement collectif de l'ensemble des EPCI, la création d'un office de tourisme de Pays a vu le jour au 1^{er} Janvier 2018, ceci afin de mieux mutualiser les moyens.</p> <p>Grâce à ce nouvel outil, il s'agira de concevoir des produits touristiques valorisant les thématiques retenues par le territoire : vignes et vins / eau / cultures et traditions festives. Au de-là de cette conception, il sera nécessaire de construire la mise en scène de la destination afin d'assurer une promotion cohérente et une mise en marché efficace.</p> <p>▪ <u>Objectifs stratégiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Augmentation des flux touristiques et de l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le Grand Site de Marciac (voir fiche mesure spécifique) ;<input checked="" type="checkbox"/> Développement des activités de l'office de tourisme de Pays ;<input checked="" type="checkbox"/> Mise en marché cohérente autour des cibles identifiées : vignes et vins / eau / cultures et traditions festives ;<input checked="" type="checkbox"/> Requalification des équipements d'accueil ;<input checked="" type="checkbox"/> Elaboration et mise en place d'un dispositif de communication et de promotion lisible et pérenne<input checked="" type="checkbox"/> Inscription dans une démarche de développement durable. <p>▪ <u>Contenu</u></p> <p>➤ Qualification des établissements et des équipements touristiques</p> <p>Tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, il sera nécessaire d'accompagner la qualification des structures d'accueil, notamment les hébergements et les établissements en lien avec les thématiques retenues</p> <ul style="list-style-type: none">• Contenu : investissements liés à la création et à la modernisation des établissements et des équipements• Maîtres d'ouvrage concernés : prestataires touristiques, PETR, EPCI, communes,...• Critères de sélection : respect des chartes qualité, inscription dans une démarche de développement durable• Indicateurs de suivi et d'évaluation : Nombre d'établissements soutenus, évolution des chiffres d'affaires des établissements <p>▪ <u>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</u></p> <p>2018/2021</p>
Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques
SCOT, Agenda 21, LEADER, Stratégie de développement de l'économie touristique

Objectif stratégique
Agir pour le développement économique et l'emploi

Fiche Mesure 2 : Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation

▪ **Contexte général**

Le développement économique et son corolaire direct, l'emploi, restent un enjeu majeur de dynamisme et d'attractivité du territoire.

Ils constituent donc la priorité pour cette prochaine période durant laquelle devront être poursuivis les efforts déjà consentis par les collectivités en faveur du tissu économique : tissu encore vivace de TPE artisanales et commerciales mais présentant déjà quelques fragilités, l'implantation d'industries de pointe ou liées à l'agro-alimentaire.

Par ailleurs, le maintien et le développement des emplois doivent passer par une diversification de l'économie locale. C'est dans ce sens qu'il a été privilégié d'investir de nouveaux secteurs d'activités. Le milieu rural peut constituer le creuset d'innovations et d'expérimentations génératrices d'emplois.

L'accompagnement du processus de diversification économique doit pouvoir laisser la place à des projets innovants générateurs d'emplois dans les domaines de l'agro-alimentaire, des énergies renouvelables, du télétravail par exemple, et pouvant s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Assurer des conditions favorables au développement et au renouvellement des entreprises locales ;
- Poursuivre l'accueil en faveur des entreprises dans un souci de qualité
- Création de nouvelles activités et de nouveaux emplois ;
- Valorisation de l'économie sociale et solidaire ;
- Mise en place de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux partenariats

▪ **Contenu**

➤ **Renforcer la qualité des infrastructures d'accueil en faveur des entreprises**

En s'appuyant sur les prescriptions du SCOT, l'effort sera poursuivi en matière d'accueil d'entreprises, principalement sur la Zone d'Intérêt Régional de la Herray à Vic en Bigorre en veillant à assurer une qualité en matière d'aménagement. Ceci sera complété par le développement de l'immobilier d'entreprises.

- **Contenu** : travaux d'aménagement des zones d'activités existantes (études préalables, hôtels d'entreprises, pépinières, bâtiments relais)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI
- **Critères de sélection** : qualité environnementale et durable des aménagements, performance énergétique, accessibilité
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de projets soutenus, nombre d'entreprises implantées, nombre et typologie des emplois créés

➤ **Accompagner le développement du tissu artisanal et commercial de proximité**

Le territoire dispose encore d'un tissu vivace de petites entreprises artisanales, pourvoyeur d'emploi et assurant aussi la cohésion locale. Il est par conséquent primordial de pouvoir maintenir ce niveau de structuration, voire de le développer.

- **Contenu** : études préalables, investissements matériels et immatériels en direction des entreprises artisanales et commerciales dans le cadre d'opérations collectives, soutien à la création d'activités commerciales et de services de proximité dans les communes isolées (type multiples ruraux)
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, communes, entreprises
- **Critères de sélection** : dimension collective de l'opération, accent mis sur les investissements dédiés à l'accessibilité et à la performance énergétique
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'entreprises soutenues, nombre d'emplois créés ou maintenus

➤ **Soutenir le développement de nouvelles activités ou de nouveaux modes d'organisation, en s'appuyant notamment sur l'économie sociale et solidaire**

Il s'agira de soutenir l'installation et le développement de nouvelles activités capables de générer de nouveaux emplois tout en s'adaptant à de nouveaux besoins d'organisation et de partenariat, le tout pouvant s'inscrire dans une logique d'économie sociale et solidaire.

- **Contenu** : études, investissements et équipements en faveur des tiers-lieux, aide au démarrage
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, ...
- **Critères de sélection** : implication des collectivités, niveau de partenariat avéré

- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de projets soutenus, nombre d'emplois créés ou maintenus.

- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER, Schéma de développement économique

Objectif stratégique
Agir pour le développement économique et l'emploi

Fiche Mesure 3 : Participer à la diversification de l'agriculture locale

▪ **Contexte général**

L'agriculture constitue un secteur économique de poids pour le territoire tant sur la production des matières premières que sur les unités de transformation ou par les activités qu'elles induisent (ces secteurs représentent 17% des emplois).

Si l'agriculture constitue, on le voit, une réelle force économique générant un grand nombre d'emplois directs et indirects, elle doit aussi pouvoir répondre à la demande locale, aux enjeux émergents et aux nouvelles demandes de la société : agriculture raisonnée, agri-tourisme, oenotourisme, énergies renouvelables, tout en pérennisant l'agro-alimentaire.

Ces défis justifient qu'une attention particulière soit portée à la préservation de l'outil de travail (terres agricoles), à la préservation d'une agriculture diversifiée pour dynamiser les filières agro-alimentaires, à l'encouragement du développement de filières de consommation locale. Celles-ci, encore balbutiantes, méritent d'être accompagnées tant pour répondre aux demandes croissantes des particuliers que des collectivités qui souhaitent développer une restauration collective de proximité et de qualité.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Développement de nouvelles cultures agricoles respectueuses de l'environnement et répondant aux attentes locales ;
- Installation de jeunes agriculteurs ;
- Organisation de circuits courts de commercialisation permettant de répondre aux besoins de la commande publique ;
- Création de filières locales de transformation des produits ;
- Valorisation du territoire par la qualité de ses produits.

▪ **Contenu**

➤ **Accompagner la structuration des filières de productions et de commercialisation de proximité**

Afin d'assurer une diversification de l'agriculture locale, il s'agit d'aider à l'organisation de nouvelles filières locales capables, en outre, d'assurer l'approvisionnement de la restauration collective.

Ceci pourrait ainsi permettre de voir l'installation de nouveaux agriculteurs.

- **Contenu** : études, dispositifs de sensibilisation et de promotion
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, chambres consulaires, organisations professionnelles
- **Critères de sélection** : approche environnementale et durable, approche collective et partenariat avéré.
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : part de la production locale commercialisée sur place, nombre d'exploitations agricoles impliquées, nombre de collectivités mobilisées, niveau d'intégration des produits locaux dans la restauration collective, nombre d'emplois créés

➤ **Soutenir la création d'unité de transformation de proximité valorisant les produits locaux**

Au de-là de la mise en marché, il s'agit aussi de soutenir de petites unités de transformation adaptées au contexte local et capables de valoriser des produits de proximité.

- **Contenu** : Etudes préalables, investissements matériels et équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes, chambres consulaires, organisation professionnelles
- **Critères de sélection** : dimension collective de l'opération, valorisation de produits de proximité
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'exploitations agricoles impliquées, nombre d'emplois créés

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER

Objectif stratégique
Agir pour le développement économique et l'emploi

Fiche Mesure 4 : Assurer le rayonnement culturel du territoire (Contrat Grand Site Occitanie)

▪ **Contexte général**

Le festival Jazz in Marciac structure l'activité touristique du Pays. L'image de destination touristique du territoire est d'ailleurs portée essentiellement par Jazz In Marciac (31% étude Novamétrie 2006).

Une manifestation emblématique

Tous les ans depuis 1978, les passionnés de musique se rassemblent à Marciac afin de profiter de concerts inédits pendant les deux premières semaines d'août.

Organisé par l'association Jazz In Marciac, cet évènement internationalement renommé, repose sur une organisation associative solide et des centaines de bénévoles.

Le succès croissant a permis l'organisation de concerts hors saison de qualité, de sessions de formation tout au long de l'année (stages, masterclasses), la mise en œuvre d'une exposition permanente « les Territoires du Jazz », le maintien collège de Marciac, premier établissement de France proposant une formation dans le domaine du Jazz, et le développement de partenariats (avec des artistes comme Wynton Marsalis ou des évènements internationaux tel le festival « Jazz Aspen » dans le Colorado)...

Grâce à son festival de Jazz, **Marciac reçoit 240 000 visiteurs** en trois semaines et accueille 800 bénévoles.

Le chiffre d'affaire total généré par le festival est estimé par la CCI du Gers à 7 millions d'euros (hors billetterie) dont 5,6 millions de chiffre d'affaires touristiques (hors consommation des festivaliers gersois).

C'est grâce à ce niveau de fréquentation que Marciac a vu son label « Grands Sites Occitanie » renouvelé et est en passe de renouveler sa contractualisation avec la Région.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Conforter et développer la dimension internationale du pôle culturel de Marciac, à la fois dans les domaines de la diffusion, de la formation et de la création ;
- Favoriser la fréquentation du site de Marciac tout au long de l'année et conforter l'économie culturelle et touristique de ce territoire ;
- Irriguer le territoire du Val d'Adour à partir du site de Marciac ;
- Développer la médiation des patrimoines de l'ensemble du Pays du Val d'Adour,
- Connaissance, valorisation et interprétation du patrimoine ;
- Valorisation et diversification de l'offre touristique ;
- Fédérer, sensibiliser et animer l'ensemble des prestataires locaux à l'échelle territoriale

▪ **Contenu**

➤ **Enrichir le projet culturel**

Si la reconnaissance et la renommée du festival international Jazz In Marciac ne sont plus à démontrer, les activités culturelles et artistiques ont trouvé une assise toute particulière avec l'ouverture en Mai 2011 de l'Astrada, salle conventionnée de 500 places.

L'Astrada constitue désormais un outil essentiel du développement culturel, consolidé aujourd'hui par la création d'un EPCC. Cette consolidation doit se poursuivre à travers l'enrichissement du projet culturel à l'année, mais aussi en renforçant ses interventions à l'échelle du territoire du Pays du Val d'Adour.

- **Contenu** : aide à la diffusion pluridisciplinaire, aide à la création, résidences d'artistes, développement de la formation pour tous publics
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCC, associations, collectivité
- **Critères de sélection** : pluridisciplinarité, programmation à l'année
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombres de levers de rideau, nombre de créations, nombre de personnes formées

➤ **Préserver l'écrin patrimonial de cœur emblématique du Grand Site**

Marciac affiche de nouvelles ambitions en matière de restauration et de valorisation de son patrimoine immobilier, architectural et paysager.

Il s'agit désormais de structurer une stratégie ambitieuse permettant de révéler l'identité paysagère et urbaine de la bastide, d'en valoriser sa richesse grâce à la médiation patrimoniale et d'achever la réalisation du pôle culturel dont le site de l'ancien cloître des Augustins constitue l'épicentre.

- **Contenu** : aménagements urbains, réalisation de parcours de découverte de la bastide, rénovation du site de l'ancien cloître des Augustins, réhabilitation et dynamisation des Territoires du Jazz, projet d'interprétation du site
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Mairie de Marciac

- **Critères de sélection** : intégration architecturale des équipements, accessibilité, efficacité énergétique
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de nouveaux équipements d'accueil et de médiation, nombre de centre d'interprétation

➤ **Changer d'échelle en faveur de l'économie touristique**

A l'issue d'une étude visant l'élaboration d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays du Val d'Adour, l'ensemble des EPCI composant le territoire ont délibéré à l'unanimité en vue de transférer leur compétence « Tourisme » au PETR et créer un office de tourisme de Pays au 1er Janvier 2018.

Ce nouvel outil doit permettre d'engager un plan de développement touristique global du territoire.

- **Contenu** : développement du nouvel office de tourisme (organisation territoriale, mise en scène de la destination, structurant une démarche de promotion et de commercialisation), accompagner le développement des filières (oenotourisme, patrimoine naturel et itinérance, notamment avec les autres rands Sites de proximité), accompagner la montée en gamme des prestations (classement, déploiement des labels)
- **Maître d'ouvrage concerné** : office de tourisme du Pays du Val d'Adour
- **Critères de sélection** : partenariat, interactivité
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de produits créés, niveau de fréquentation, niveau de commercialisation

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER, Stratégie de développement de l'économie touristique

Objectif stratégique
Agir pour la qualité de vie

Fiche Mesure 5 : Garantir des services de qualité et accessibles à tous

▪ **Contexte général**

Durant ces huit dernières années, grâce aux programmes contractuels précédents, l'accent a été mis sur l'attractivité du territoire et le cadre de vie grâce à de nombreuses actions en faveur du **maintien et du développement des services essentiels à la population (petite enfance, santé et culture)**. Il est en effet nécessaire de maintenir des bourgs ruraux vivants avec leurs pôles commerciaux, artisanaux et de services adaptés aux besoins des habitants et des acteurs économiques.

L'état des lieux des équipements existants témoigne d'un **territoire relativement bien équipé** mais marqué par des **disparités territoriales importantes**. D'une manière générale, les équipements sont en majorité présents sur la partie axiale dans les vallées de l'Adour et de l'Arros. Les parties Ouest, Est et Nord sont quant à elles moins bien pourvues.

Les trois dernières années ont été marquées par un désengagement marqué des services de l'Etat et une dématérialisation accrue de l'accès aux services, fragilisant ainsi certaines personnes (personnes précaires et/ou âgées voire des populations très mal desservies par l'accès à internet).

Sur le plan de l'**offre de santé**, et à l'instar de nombreuses zones rurales, le Pays du Val d'Adour est marqué par une offre de premier recours globalement faible et une démographie médicale préoccupante à court terme sur certaines zones. Si les précédents programmes contractuels (CRU, LEADER, ...) ont permis de soutenir la création de maisons pluri-professionnelles de santé (MSP de Lembeye, MSP de Marciac et Vic en Bigorre), il n'en demeure pas moins que ces équipements ne règlent pas l'installation de nouveaux généralistes et la question de l'offre médicale reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Installation de nouveaux professionnels de santé ;
- Finalisation de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Maintien des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- Qualification des espaces publics en vue d'une meilleure attractivité

▪ **Contenu**

➤ **Assurer les conditions favorables au maintien et à l'accessibilité des services de santé**

Signé fin 2013 entre le territoire et les ARS Midi Pyrénées et Aquitaine, le Contrat Local de Santé doit permettre de réunir les conditions favorables au développement de l'offre de soins de premier recours, à l'installation de nouveaux professionnels et à la prévention de certaines pathologie chroniques.

Il assure ainsi un cadre partenarial entre partenaire institutionnels, professionnels de santé et collectivités.

A travers un dispositif d'accompagnement des collectivités et des professionnels existants, il s'agit d'assurer les conditions favorables en matière d'attractivité de nouveaux professionnels de santé : valorisation du Pôle de Santé du Val d'Adour, équipements favorisant la mutualisation des pratiques.

- **Contenu** : études préalables, investissements en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, communes
- **Critères de sélection** : dimension partenariale, implication des collectivités et des professionnels de santé
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre de professionnels mobilisés, nombre de professionnels installés, nombre de structures créées

➤ **Soutenir la création d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi qu'en faveur de l'enfance**

Au regard de l'avancée des schémas (schéma des services, schéma petite enfance), il s'agira d'accompagner la création et/ou la requalification de structures de services pour atteindre définitivement les objectifs fixés, ceci dans les domaines suivants : petite enfance/jeunesse, équipements sportifs, culturels et de loisirs dans les bourgs-centres du territoire.

- **Contenu** : études préalables, investissements et équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : performance énergétique des bâtiments, accessibilité, dimension intercommunale voire inter-communautaire avérée
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre d'équipement créés

➤ **Accompagner la qualification des espaces publics en veillant à renforcer l'accessibilité**

Il s'agit d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement pour une meilleure accessibilité aux services et afin de contribuer à accroître l'attractivité du territoire

- **Contenu** : études préalables, investissements liés à l'aménagement d'espaces publics et mise en accessibilité
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : accessibilité, intégration paysagère et architecturale, préservation des éléments identitaires locaux
- **Indicateur de suivi et d'évaluation** : nombre d'espaces requalifiés

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, Charte territoriale des services

Objectif stratégique
Agir pour la qualité de vie

Fiche Mesure 6 : Accompagner la performance et l'efficacité énergétique

▪ **Contexte général**

Le Pays du Val d'Adour ayant obtenu en 2008 le label Agenda 21, il a souhaité asseoir sa politique de développement durable en s'inscrivant dans un Plan Climat Energie Territorial. Au delà de l'accompagnement apporté aux modes de consommation responsable, il a surtout œuvré en faveur de la sensibilisation en matière d'économie des ressources et des énergies.

Lauréat de l'appel à projet national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », il a poursuivi ces actions d'accompagnement et a permis de soutenir des investissements significatifs en matière de rénovation énergétique, de mobilité douce ou de modernisation de l'éclairage public.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Prolongement du dispositif de sensibilisation et d'information ;
- Elargissement des publics concernés notamment le secteur économique ;
- Amélioration de la qualité des constructions
- Gain en autonomie énergétique

▪ **Contenu**

➤ **Favoriser la sensibilisation et l'accompagnement technique des acteurs locaux**

Il s'agit de poursuivre le dispositif de sensibilisation des acteurs locaux (collectivités, tissu économique, grand public) initié dans le cadre du Plan Energie Climat Territorial

- **Contenu** : Etudes, prestations externes pour diagnostic de performance énergétique, plate-forme d'information du grand public, actions de sensibilisation des jeunes publics, outils de promotion et de communication
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR
- **Critères de sélection** : diversité des acteurs sensibilisés, partenariat public / privé, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre d'acteurs locaux sensibilisés, nombre d'animations ou de supports d'information développés

➤ **Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments**

La réduction de la dépendance énergétique passe par une réduction des consommations qui touchent en priorité, en Val d'Adour, le secteur de l'habitat (entendu au sens large : logement et bâtiments tertiaires). Il est par conséquent nécessaire d'accompagner l'amélioration de la performance tant dans le domaine public que privé

- **Contenu** : travaux d'amélioration sur les logements privés et sur bâtiments publics
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes, privés
- **Critères de sélection** : 30% d'économie d'énergie minimum, niveau C minimum, usage des matériaux sains de préférence
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de bâtiments publics réhabilités, nombre de logements rénovés, empreinte énergétique

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, Plan Climat

Objectif stratégique

Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

Fiche Mesure 7 : Préserver la ressource en eau et valoriser son patrimoine

▪ Contexte général

Depuis la création du Pays du Val d'Adour, l'eau est au cœur des politiques de développement, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine de qualité à préserver et élément fondateur du territoire.

Si le Pays a eu un effet levier et fédérateur en matière de mobilisation des collectivités autour de la qualité de l'eau grâce au premier Plan d'Action Territorial Adour, des efforts sont encore à fournir afin de restaurer la qualité des eaux.

De même, en matière de gestion intégrée de l'espace rivière ou de premiers aménagements majeurs comme le Sentier de l'Adour, la préservation de la biodiversité reste un élément déterminant pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Il s'agira de réunir les conditions favorables pour prolonger les premières initiatives mises en place pour une gestion durable des espaces remarquables et de leur découverte, ceci en lien avec la stratégie de développement touristique.

▪ Objectifs stratégiques

- Modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et d'économie d'eau ;
- Mise en place de plans de désherbage à l'échelle intercommunale ;
- Extension des zones naturelles protégées ;
- Restauration et entretien des habitats naturels remarquables ;
- Restauration de l'espace de mobilité de l'Adour et de ses affluents ;
- Elargissement des dispositifs de découverte et de sensibilisation dédiés à la biodiversité en lien avec l'activité touristique

▪ Contenu

➤ **Préserver et valoriser les zones naturelles liées à l'eau**

En s'appuyant sur les espaces Natura 2000 de l'Adour, et plus particulièrement autour de la Maison de l'Eau du Val d'Adour et du Sentier de l'Adour, il s'agira de réunir les conditions favorables à la préservation de cette biodiversité tout en développant un dispositif de sensibilisation, de découverte et d'accueil du public.

- **Contenu** : Investissements et équipements, études, animations, outils de promotion et de communication ;
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics, associations, EPCI, communes
- **Critères de sélection** : zones naturelles à enjeux, plan de gestion incluant une modification des pratiques agricoles, diversité des activités et des publics visés, partenariat public/ privé
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : structures d'accueil développées, nombre et typologie des publics accueillis et sensibilisés, nombre d'hectares structurés en espaces protégés, nombre d'espèces dénombrées.

➤ **Accompagner l'évolution des pratiques afin de préserver la ressource en eau**

Il s'agit de poursuivre le dispositif lié au Pan d'Action Territorial visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités ou les particuliers

- **Contenu** : diagnostics des pratiques, sessions de sensibilisation, animations pédagogiques, outils de communication, équipements
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : PETR, EPCI, communes
- **Critères de sélection** : engagement de la collectivité à modifier ses pratiques, pratiques alternatives envisagées, création et/ou maintien d'emplois
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nombre de sessions de sensibilisation soutenues, nombre de participants, nombre de collectivités ayant modifié leurs pratiques, nombre de supports de communication diffusés.

▪ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER, Charte environnementale et paysagère

Objectif stratégique

Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

Fiche Mesure 8 : Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques

▪ Contexte général

La stratégie de développement touristique, élaborée en 2015, a permis de définir collectivement les éléments patrimoniaux à valoriser à l'échelle du Pays : l'Adour, les vignobles, le patrimoine historique autour des pratiques festives et de la musique.

Sur ce dernier volet, le territoire recèle certains sites patrimoniaux emblématiques, marqueurs historiques et paysagers. La Tour de Termes dans le Gers, l'abbaye de Saint Sever de Rustan des Hautes Pyrénées et le Château de Montaner dans les Pyrénées Atlantiques ont donc été identifiés comme des « têtes de pont » patrimoniales. Afin d'accompagner la structuration de l'économie touristique, il s'agit d'accroître l'attractivité de ses sites en diversifiant et en qualifiant l'accueil et leur offre d'animations.

▪ Objectifs stratégiques

- Amélioration des conditions d'accueil et de la qualité des prestations offertes ;
- Qualification de l'offre ;
- Amélioration de la lisibilité en matière de communication et de promotion ;
- Amélioration des partenariats notamment avec les acteurs culturels locaux

▪ Contenu

↻ **Soutenir la qualification des sites patrimoniaux emblématiques**

- **Contenu** : études, investissements, aménagements et équipements, programme d'animations,
- **Maîtres d'ouvrage concernés** : EPCI, communes
- **Critères de sélection** : engagement des collectivités autour du projet, partenariat public/privé, qualité des aménagements prévus, professionnalisme des programmations
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : volume d'investissement par site, augmentation de la fréquentation, niveau de partenariat, nombre d'animations professionnelles développées.

▪ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER, stratégie de développement de l'économie touristique

Objectif stratégique S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences
Fiche Mesure 9 : Assurer un dispositif d'ingénierie locale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Contexte général</u> <p>La mise en œuvre des politiques contractuelles nécessite de disposer d'un accompagnement technique local indispensable à l'émergence des projets, à la mise en réseau des acteurs privés et publics et à l'ingénierie financière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Objectifs stratégiques</u> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Appropriation collective de la stratégie et du plan de développement ; <input checked="" type="checkbox"/> Emergence de nouveaux projets ; <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation partagée pour un pilotage du projet ; <input checked="" type="checkbox"/> Amélioration des méthodes de conduite de projet. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Contenu</u> <p>⇒ Soutenir un dispositif d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu : moyens humains, frais de mission, prestations externes, outils de communication • Maîtres d'ouvrage concernés : PETR • Critères de sélection : moyens dédiés, communication et information • Indicateurs de suivi et d'évaluation : nombre de projets privés et publics déposés puis soutenus, répartition territoriale des projets soutenus. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</u> <p>2018/2021</p>
Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques
SCOT, Agenda 21, LEADER

Renforcement des centralités Développer l'attractivité des bourgs-centres

▪ Contexte général

La structuration du Pays du Val d'Adour est caractérisée par un maillage de communes bourgs-centres, faisant office de centralités réunissant les principaux services et activités économiques de proximité. C'est bien cette structuration, spécifique à cet espace rural, qui lui garantit son niveau d'attractivité et de maintien de sa population.

Aujourd'hui, le maintien de cette attractivité demeure un enjeu majeur pour le territoire et c'est dans ce sens que repose le cœur du Schéma de Cohérence territoriale.

Au regard des critères retenus par la Région Occitanie, huit communes sont éligibles au nouveau dispositif contractuel en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres.

En Juin 2017, le Pays du Val d'Adour a engagé un premier niveau d'information et de sensibilisation de ces communes qui s'est traduit par la présentation de six pré-candidatures.

Une série de rencontres techniques associant Région, Département et services de l'Etat, a ensuite eu lieu courant Mars 2018 afin de dresser les perspectives de finalisation des futurs contrats.

▪ Objectifs stratégiques

- Garantir des services de qualité et accessibles à tous (santé, enfance, jeunesse, culture, sports, accompagnement dans le cadre des démarches dématérialisées)
- Développer un habitat diversifié et l'adapter aux évolutions démographiques ;
- Maintenir et développer un tissu commercial diversifié ;
- Conforter la capacité d'accueil des entreprises ;
- Préserver la qualité de l'environnement et du patrimoine local.

▪ Contenu

➤ **Mise en œuvre des Contrats Bourgs-Centres**

Sur la base des pré-candidatures présentées, la finalisation de deux premiers contrats pourraient être envisagée rapidement, à savoir celui de Marciac et de Vic en Bigorre.

A ce stade, les autres communes éligibles au dispositif doivent affiner leur démarche et leur projet.

La commune d'Aignan a fait le choix de s'engager dans une étude préalable assurée par un prestataire externe.

▪ Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2018/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER

▪ **Contexte général**

La plupart des territoires souhaitent avoir la possibilité de développer une forme « d'exemplarité » et/ou « d'expérimentation » dans un ou plusieurs domaines significatifs illustrant leur spécificité. Pour cela la Région Occitanie a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation.

Le Pays du Val d'Adour a souhaité, sur la durée du Contrat Territorial Occitanie, consacrer d'importants moyens sur la structuration et le développement de l'offre touristique, plus particulièrement en faveur du territoire de référence du Grand Site de Marciac.

En se dotant d'un outil pouvant œuvrer de façon cohérente à l'échelle du territoire (l'office de tourisme), le Pays du Val d'Adour envisage dans un premier temps de mobiliser la Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation en vue d'accompagner sa politique de développement touristique. Cette dotation innovation sera ciblée sur la valorisation du patrimoine naturel et viticole, en complémentarité avec la politique Grands Sites Occitanie, qui s'attachera plus particulièrement à la valorisation du patrimoine culturel et architectural.

▪ **Objectifs stratégiques**

- Agir pour le développement économique et l'emploi
- Agir pour la qualité de vie;
- Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local

▪ **Contenu**

➤ **La Maison de L'Eau du Val d'Adour, une nouvelle vitrine du territoire**

Depuis la création du Pays du Val d'Adour, l'eau est au cœur des politiques de développement, en tant que ressource naturelle menacée, patrimoine à préserver et élément identitaire du territoire.

L'ensemble des précédents dispositifs contractuels ont permis d'accompagner une gestion plus rationnelle de l'espace rivière, une préservation de la ressource notamment sur le plan de la qualité grâce à l'implication des collectivités, la création d'un itinéraire particulier à savoir le Sentier de l'Adour.

Très lié à ce dernier, la Maison de l'Eau constitue à la fois un pôle de ressources technique, un espace naturel préservé de plus de 100 ha et dispose d'une gamme d'animations régulières.

Si aujourd'hui, les activités de la Maison de l'Eau bénéficient d'une forte reconnaissance régionale, il est souhaité une diversification expérimentale de l'offre tout en renforçant la qualification du site, ceci afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de développement touristique du Pays du Val d'Adour.

En s'appuyant sur les conclusions d'une étude préalable, il sera procédé :

- A une requalification des bâtiments en veillant à affirmer une dimension durable. Pour cela, s'inspirant de l'expérience de l'éco-centre Pierre & Terre à Riscle, une attention particulière sera portée à la qualité des matériaux, au niveau de consommation et de production d'énergie ;
 - A la mise en place d'aménagements et d'équipements qui permettront de diversifier l'offre d'animations et par conséquent diversifier les publics accueillis. Pourront être reprises dans ce cadre, des premières expérimentations menées sur le site alliant pratiques artistiques et supports numériques.
- **Contenu** : Etude opérationnelle, travaux d'aménagement et de valorisation, équipements, supports de promotion
 - **Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics
 - **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : évolution et diversification de la fréquentation, **nouveaux équipements, nouveaux aménagements, nouvelles animations** ;

▪ **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2019/2021

➤ Créer une destination oenotouristique d'excellence

Conformément à la stratégie de développement de l'économie touristique établie en 2015, l'oenotourisme constitue une des principales priorités pour le territoire. Dans le cadre d'une convention d'objectifs signée entre le Pays du Val d'Adour, son office de tourisme et les six appellations du territoire, il s'agit de déployer un plan d'actions concerté sur trois ans permettant, à travers ce nouveau partenariat, de mettre en place de nouvelles expériences en faveur de l'économie touristique.

Ce plan d'actions touche :

- la création d'outils de promotion : site internet interactif, carte touristique, guide ...
 - l'équipement de certains points vinicoles en faveur de l'information et la promotion touristique : supports numériques d'information
 - la création de stands itinérants de promotion des vignobles dans le cadre de l'office de tourisme hors les murs
 - une signalétique homogène et cohérente en faveur des routes des vins.
- **Contenu** : Etude opérationnelle, travaux d'aménagement et de valorisation, équipements, supports de promotion (y compris numériques), signalétique
 - **Maîtres d'ouvrage concernés** : Etablissements publics, organisations professionnelles, associations
 - **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : nouveaux équipements, nouveaux aménagements, nouveaux produits.
 - **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**

2019/2021

Articulation avec les programmes de développement territoriaux et les schémas stratégiques

SCOT, Agenda 21, LEADER, stratégie territoriale de développement touristique

Annexe 2 : LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIFS ET CRITERES D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES PARTENAIRES COFINANCEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES SUR LA PERIODE 2018/2021

Projets	Localisation	Maître d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
				2018	2019	2020	2021
Fiche action 1 : Structurer l'économie touristique							
Plan de développement de l'office de tourisme	Pays	Office de tourisme	430 000 €	x	x	x	x
Révision de l'identité visuelle Pays et office de tourisme	Pays	PETR Pays du val d'Adour	30 000 €	x			
Etude de valorisation du site de la Maison de l'Eau	Ju-Belloc (32)	Institution Adour	25 000 €	x			
Requalification du site de la Maison de l'Eau	Ju-Belloc (32)	Institution Adour	100 000 €		x	x	
Requalification de la Maison des Vins de Saint Mont	Saint Mont (32)	Syndicat des Vins de Saint Mont	70 000 €	x			
Fiche action 2 : Accompagner le tissu économique local et l'innovation							
Aménagement de la ZA d'Andrest	Andrest (65)	CC Adour Madiran	200 000 €		x		
Etude d'opportunité pour le développement des tiers-lieux		CC Armagnac Adour	18 275 €	x			
Fiche action 3 : Participer à la diversification de l'agriculture locale							
Réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une légumerie	Maubourguet	CC Adour Madiran	552 400 €	x			
Fiche action 4 : Assurer le rayonnement culturel du territoire (Grand Site)							
Schéma directeur de signalétique locale	Marciac (32)	Commune de Marciac	30 000 €		x		
Aménagement de la Rue Henri Laignoux		SIVOM Miélan Marciac	240 000 €		x		
Aménagement de la Rue Notre Dame		SIVOM Miélan Marciac	240 000 €			x	
Aménagement de la Rue Saint Justin		SIVOM Miélan Marciac	240 000 €				x
Rénovation des façades Place de l'Hôtel de Ville et Place du Chevalier d'Antras		Divers bénéficiaires	200 000 €		x	x	x
Aménagement du porche, rénovation des façades et création d'un passage vers l'Astrada		Commune de Marciac	270 000 €	x			
Aménagement et mise en scène de la cour de l'ancien cloître		Commune de Marciac	200 000 €		x		
Aménagement paysager entre le site de l'ancien cloître et le Chemin de Ronde		Commune de Marciac	100 000 €			x	
Requalification des Territoires du Jazz		Commune de Marciac	150 000 €			x	
Création du centre d'interprétation		Commune de Marciac	350 000 €				x
Fiche action 5 : Garantir des services de qualité et accessibles à tous							
Création du pôle enfance	Rabastens (65)	CC Adour Madiran	1 135 000 €	x	x		
Création d'un gymnase	Marciac (32)	Commune de Marciac	1 500 000 €	x			
Création de la cité de l'orgue	Plaisance (32)	Commune de Plaisance	1 500 000 €	x	x		
Fiche action 6 : Accompagner la performance et l'efficacité énergétique							
Plan de sensibilisation et animations TEPCV	Pays	PETR Pays du Val d'Adour	70 000 €	x			
Fiche Mesure 8 : Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques							
Réhabilitation de l'abbaye de Saint Sever de Rustan	St Sever de Rustan (65)	CD Hautes Pyrénées	800 000 €	x	x	x	x
Requalification de la Tour de Termes et diversification de l'offre d'animation	Termes d'Armagnac (32)	Commune de Termes	695 000 €				